



ARRETE N° 2023 - 455
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Haute n° 76
Samedi 4 Novembre 2023

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU l'Arrêté n°2023-11, concernant les travaux de requalification de la Rue Haute,

VU la demande de Mme **DESNEULIN Camille**, afin d'effectuer un déménagement, Rue Haute au n° 76, Samedi 4 Novembre 2023, de 8h00 à 12h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue HAUTE au n° 76, SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023, de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : En raison de l'aménagement du plan de circulation et de stationnement, Rue Haute, la circulation et le stationnement sont déjà interdits (Arrêté 2023-269).

La demandeuse est autorisée à se stationner, rue Haute, devant le n° 76 afin de procéder au déménagement.

La demandeuse devra gêner le moins possible les livraisons.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par la demandeuse,

Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 30 Octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

